



**Contact presse :**  
**Agence Carré final**  
Caroline (06 51 95 11 65)  
Béatrice (06 09 42 36 17)  
Tél. 01 43 72 23 12  
[presse@carre-final.com](mailto:presse@carre-final.com)

## Emploi & Formation : ***Le courtage en travaux, métier d'aujourd'hui***

***La Fédération Française du Courtage en Travaux (FFCT) unit, forme et renforce les professionnels d'un secteur en pleine effervescence***

**Paris, le 16 avril 2012**

Conformément à sa vocation d'encadrer, d'accompagner et de développer le métier de courtage en travaux, et face à la demande croissante des consommateurs, la FFCT innove à travers la création de nouvelles formations continues à destination des courtiers en travaux déjà en activité. Ces formations, dispensées par des spécialistes du secteur, viennent compléter la formation initiale en abordant des thèmes majeurs auxquels sont confrontés les courtiers en travaux dans leur quotidien.

### ***Les formations continues FFCT : une nouvelle formule d'accompagnement dans le temps***

Lancées dès cette année pour accompagner les courtiers en travaux, les formations continues FFCT se déroulent sur une journée entière. Ces formations courtes permettent aux courtiers de rester à la pointe des exigences du métier et de faire face aux changements réguliers engendrés par les lois et réglementations en vigueur. Il s'agit pour la FFCT d'apporter des réponses concrètes aux courtiers, adaptées et en phase avec les attentes des clients.

Les formations continues s'adressent aux courtiers adhérents de la FFCT ainsi qu'aux nouveaux adhérents ayant suivi la formation initiale de trois jours. Les prochaines sessions auront lieu :

- le 14 juin : Développer son trafic client par la prospection
- le 15 juin : Le juridique ; Traitement et prévention des litiges
- le 2 juillet : Sélection des entreprises du bâtiment / Les assurances pour le client, le courtier et ses partenaires
- le 3 juillet : Performance énergétique et Grenelle de l'environnement

Les formations continues se poursuivront en septembre avec de nouvelles thématiques.

### ***Des débouchés dans un secteur porteur***

Toute personne ayant un profil commercial et une affinité avec le secteur du bâtiment peut suivre la formation initiale et devenir courtier en travaux. Les responsables d'agences immobilières, agents commerciaux et technico-commerciaux ainsi que les chargés d'affaires du métier du bâtiment disposent par ailleurs d'aptitudes particulièrement intéressantes en vue de développer cette activité.

La mission du courtier en travaux est double : il accompagne les particuliers dans la réalisation de leurs travaux en créant le contact avec des entreprises qualifiées. Sa connaissance du secteur du bâtiment permet à ses deux interlocuteurs de gagner du temps. Le cœur de son activité consiste à répondre aux interrogations du client en l'accompagnant dans son projet. Il peut même être amené à aider au montage du dossier financier pour l'obtention de prêts auprès des banques.

**Contact presse :**  
**Agence Carré final**  
Caroline (06 51 95 11 65)  
Béatrice (06 09 42 36 17)  
Tél. 01 43 72 23 12  
[presse@carre-final.com](mailto:presse@carre-final.com)

## Le marché du courtage en travaux

Le courtier en travaux est désormais l'un des acteurs inévitables du secteur de la rénovation immobilière. Dans un marché en constante augmentation, le courtage en travaux répond à une demande réelle en apportant des réponses concrètes aussi bien aux consommateurs qu'aux entreprises.

Les particuliers, motivés par la baisse du pouvoir d'achat, cherchent à faire des économies en optimisant leur habitat afin de réduire les coûts liés au logement. La hausse des prix du gaz et de l'électricité, à l'origine de l'augmentation des dépenses en énergie (+ de 4,6 % en moyenne sur la décennie<sup>1</sup>), en est un bon exemple.

Il s'agit également de valoriser un bien immobilier en lui donnant une plus-value grâce à des équipements peu consommateurs en énergie. Cette problématique d'actualité a été plus récemment matérialisée par l'étiquette énergétique obligatoire, qui affiche les performances énergétiques des logements et répond à des critères stricts en termes de réglementation des bâtiments. Elle peut notamment être demandée par les particuliers lors de l'achat d'un bien immobilier et donc de la vente d'un bien.

### Quelques chiffres

- L'acquisition de biens anciens engendre souvent des travaux de mises aux normes et d'aménagements impactant directement le secteur du bâtiment et notamment le métier de courtier en travaux (750 000 transactions pour des logements anciens en 2011). Le chiffre d'affaires de l'entretien-rénovation de logements a été estimé à 45,9 milliards d'euros en 2011, soit une hausse de 3,7 % sur 1 an.
- Le chiffre d'affaires du courtage en travaux devrait atteindre les 60 millions d'euros en 2013, soit 600 millions en équivalent travaux.
- Le courtage en travaux répond à une demande de l'artisanat en travaillant principalement avec les entreprises de moins de 11 salariés : 65-70 % des entreprises du marché de l'entretien-rénovation de logement se situent parmi les TPE-PME de petite taille. Ici, le courtier en travaux fait gagner du temps dans la prospection de clients.
- Les ménages génèrent plus de trois quarts du chiffre d'affaires du marché de l'amélioration de l'habitat. Différentes aides, comme par exemple l'éco PTZ et les crédits d'impôts, ont incité les ménages à réaliser des travaux visant à réduire leur facture énergétique.

### Comment devenir courtier en travaux ?

La FFCT organise des formations initiales d'une durée de trois jours sur « Le métier de courtier en travaux et son périmètre d'exercice ». Ces journées de formation ont lieu tous les deux mois en juin, septembre et novembre. La prochaine session se tiendra du 11 au 13 juin 2012.

Pour s'inscrire ou obtenir des informations, vous pouvez contacter la FFCT par mail à : [contact@courtage-travaux-ffct.fr](mailto:contact@courtage-travaux-ffct.fr) ou par téléphone : 01 72 74 55 29.

<sup>1</sup> Source Xerfi étude 2011

# Communiqué de presse



**Contact presse :**  
**Agence Carré final**  
Caroline (06 51 95 11 65)  
Béatrice (06 09 42 36 17)  
Tél. 01 43 72 23 12  
[presse@carre-final.com](mailto:presse@carre-final.com)

## *La Fédération Française du Courtage en Travaux*

En 2007, sous l'impulsion de Nicolas Daumont, aujourd'hui président de la Fédération, la FFCT fut créée sous la forme d'une association Loi 1901 pour encadrer le métier de courtage en travaux et contribuer à sa reconnaissance. Outre les aspects de réglementation de la profession et de sa représentation, la FFCT accompagne notamment les courtiers en travaux indépendants, à travers le conseil et la mise en place de formations spécialement adaptées à leur domaine d'intervention, en lien étroit avec les lois et les réglementations en vigueur, et particulièrement les mesures du Grenelle de l'Environnement qui concernent le secteur du bâtiment.

À ce jour, la Fédération regroupe 250 courtiers répartis dans toute la France y compris sur les territoires d'Outre-Mer.

*Pour plus d'informations : <http://www.courtage-travaux-ffct.fr>*